

JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hotel-de-Ville, 41.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



Rédacteur en chef : A. SCHEGGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT : Ville de Lyon... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

24 mars.

Le Courrier de Bruxelles publiait tout récemment certains détails se rattachant à la correspondance échangée entre l'évêque d'Orléans et le comte de Chambord. D'après le journal belge, qui affirmait avoir puisé ses renseignements à une source absolument sûre, le caractère de l'acte personnel; mais les termes même de la lettre du prélat au chef de la maison de Bourbon auraient été préalablement arrêtés dans une réunion, où figuraient plusieurs amis des princes d'Orléans, et entre autres, — ajoutait le Courrier de Bruxelles, — M. de Falloux.

Ce dernier vient d'adresser à l'Union de l'Ouest une lettre, que reproduit l'Union et dans laquelle M. de Falloux proteste à la fois contre toute participation aux menées fusionnistes, et contre la qualification d'ami des princes d'Orléans que lui applique le Courrier de Bruxelles.

Nous relevons dans cette lettre, qui a provoqué déjà d'acérées critiques de la part de l'Union et de l'Univers, un passage où l'auteur émet et l'inconséquence des purs de la légitimité sont assez rudement flagellés. Le mot « ami » mérite d'être cité en entier : « J'appelle légitimistes inconséquents, écrit M. de Falloux, ceux qui veulent présenter à la France le principe de l'hérédité sans héritier, ou ceux qui veulent armer M. le comte de Chambord du droit arbitraire de régner sa succession, ceux-là en faveur de M. le duc de Parme, ceux-là en faveur de M. le duc de Parme, en faveur du prince impérial, en sa qualité de fils de Pie IX.

J'appelle légitimistes aveuglés ceux qui, ayant à la bouche des paroles de réconciliation, agissent ou conseillent comme s'ils n'avaient dans le cœur que des sentiments de haine, et ne cessent de méconnaître les lois les plus élémentaires du cœur humain; qui s'arrogent un brevet exclusif de fidélité aux principes, comme si la Providence ne disposait pas, par d'impénétrables décrets, de la perpétuité des races; qui ne permettent pas qu'on suspecte leur amour des libertés publiques, mais ne veulent reconnaître à qui que ce soit le droit d'une observation, oubliant sans cesse que le concours de tous les partis est indispensable plus encore pour faire durer la monarchie que pour la relever. Se refuser à leurs emportements est un tort irrémissible à leurs yeux, et c'est particulièrement le mien. Malheureusement pour moi, il m'est aussi impossible de m'en corriger que de les détourner eux-mêmes d'une voie où ils s'exaspèrent vaillamment, s'éloignant, sans retour possible, du but commun qu'ils ont déjà tant de fois compromis.

Nous ne nous arrêterons pas à cette singulière thèse d'alliance entre les légitimistes et les bonapartistes dont l'attestation de M. de Falloux ne permet guère plus de douter aujourd'hui, et qui est bien l'une des plus monstrueuses combinaisons qu'il soit possible de faire à la haine de la République. Mais il est certaines particularités de cette intrigue, aujourd'hui percée à jour, qui montrent toute l'activité du zèle déployé par Mgr Dupanloup, en vue d'amener un rapprochement entre le comte de Chambord et ses cousins. Ainsi que le constate l'Univers, il faut bien reconnaître, en effet, que la protestation de M. de Falloux n'influe nullement l'authenticité des curieux documents, publiés par la feuille beige, et reproduits par les journaux français. C'est d'abord un billet assez familier, que l'évêque d'Orléans aurait envoyé au « Roy, » et qui contenait le brouillon de la lettre, que le prélat sollicitait sa majesté d'écrire au comte de Paris. — Laissez-moi vous conseiller, disait ce billet, un acte qui conviendrait à un cœur vraiment chrétien et vraiment royal comme le vôtre. — Ecrivez au comte de Paris :

« Mon cher cousin, « J'ai été très-touché de ce que vous avez fait le 21 janvier et de ce que vous avez uni vos prières aux miennes ce jour-là. « Votre bien affectionné. « (Signé.)

Le correspondant du Courrier de Bruxelles ajoutait :

« En même temps qu'il écrivait en ces termes au comte de Chambord, l'évêque d'Orléans écrivait au Saint-Père pour le supplier d'intervenir en faveur du drapeau tricolore.

« Et, ne doutant pas que le Saint-Père entrât dans ses vues, il écrivait de nouveau au comte de Chambord pour le presser de demander conseil au Vatican. « Je bénirai Dieu, disait-il, s'il vous inspirait de demander en ces matières l'avis du Saint-Père. »

« On sait comment, malgré ces habiletés, les espérances fusionnistes ont été déçues, et quelles importantes conséquences sont résultées de cet échec, au point de vue des rapports du gouvernement avec la Chambre.

Un journal avait annoncé que les élections partielles à l'Assemblée nationale étaient fixées au 27 avril. Le Bien public, en assurant itérativement qu'en effet ces élections auront lieu pendant les vacances parlementaires, croit savoir toutefois que rien n'est encore décidé, quant à la date de la convocation des électeurs.

Les nouvelles d'Espagne laissent entrevoir, depuis quelques jours, l'éventualité de complications nouvelles, qui paraissent devoir déterminer à bref délai une crise gouvernementale. Les dépêches reçues hier sont de nature à faire disparaître toutes les appréhensions qu'on avait pu concevoir à cet égard. Dans la séance du 22 mars, un membre des Cortès, M. Cervera, avait présenté une proposition demandant que l'Assemblée se déclarât en permanence, jusqu'au vote des lois relatives à l'abolition de l'esclavage et à l'inscription maritime. Cette proposition, à laquelle s'était rallié M. Figueras, au nom du pouvoir exécutif, et à propos de laquelle il avait nettement posé la question de cabinet, fut, après une courte discussion, adoptée par l'Assemblée.

C'est au milieu du plus grand enthousiasme que les Cortès ont voté ensuite l'abolition de l'esclavage à Porto-Rico, avec un amendement de M. Garcia Ruiz, portant que l'abolition aura lieu immédiatement après la publication de la loi dans la Gazette officielle, et imposant aux émancipés l'obligation de se louer pour trois ans, soit à leurs maîtres actuels, soit à d'autres, soit à l'Etat. Ils ne jouiront des droits politiques que cinq ans seulement après l'émancipation. L'indemnité à payer aux propriétaires d'esclaves est à la charge exclusive du budget de Porto-Rico.

La nomination de la commission de permanence a eu lieu, après ce vote, et l'Assemblée s'est séparée au milieu des démonstrations les plus sympathiques.

Une manifestation remarquable a eu lieu hier, dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais des Arts. M. Legouvé, membre de l'Académie française, qui faisait sa conférence, ayant été amené à prononcer le nom de l'illustre homme d'Etat, qui préside au gouvernement de la République française, l'Assemblée tout entière, par un mouvement spontané, a interrompu l'orateur en acclamant M. Thiers. Une triple salve d'applaudissements a témoigné de l'unanimité des sentiments d'admiration et de reconnaissance que notre population, dans toutes ses classes, a voués au grand patriote, qui a délivré la France de l'étranger.

Nous relevons cette manifestation avec une joie profonde. Elle montre à quel point tous les esprits ressentent la grandeur du service rendu à la patrie par M. Thiers; elle prouve aussi au gouvernement que notre ville ne fait pas rejeter sur lui l'impopularité extrême que l'administration préfectorale actuelle a eu le talent de conquérir jusque dans les milieux les plus modérés.

LA QUESTION LYONNAISE

La Correspondance républicaine publie ce matin les informations suivantes sur la marche de nos affaires municipales lyonnaises.

Paris, 23 mars.

La question de la municipalité lyonnaise semble entrer dans une phase nouvelle. Hier je vous ai transmis la décision de la commission qui a décidé, — sans entendre le gouvernement, — la suppression de la mairie centrale. C'est la victoire du projet Chaurand. Il est probable, quoique le gouvernement soit partisan du statu quo, que le projet de la commission sera adopté par la Chambre.

M. Barodet, maire de Lyon, est arrivé hier au soir et sera entendu sur sa demande — demain lundi — par la commission. M. Cantonnet est arrivé ce matin; il sera également entendu par la commission. On lui prête l'intention de ne retourner à Lyon qu'avec la suppression de la mairie en poche ou la rosette d'officier de la Légion d'honneur à sa boutonnière.

En tout cas la question sera vidée avant les vacances. Le rapporteur de la commission, M. de Meaux, n'a été nommé qu'au second tour, et comme moyen de transaction. Deux autres candidats s'étaient trouvés en présence de M. de Meaux : 1^{er} M. Antonin Lefèvre-Pontalis, qui voulait que de nouvelles élections municipales eussent lieu de suite; 2^e M. Béranger, partisan du statu quo.

Ces deux messieurs ayant réuni chacun 4 ou 5 voix se sont retirés, et M. de Meaux a été nommé. Il approuve complètement le projet Chaurand. Vous voyez d'ici ce que sera son rapport.

Je crois que le gouvernement combattra le rapport et ses conclusions et demandera le maintien du statu quo jusqu'à ce qu'une loi générale ait été faite.

On lit dans le Journal des Débats :

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'organisation municipale de la ville de Lyon s'est réunie hier après-midi. Elle a approuvé intégralement la rédaction d'un projet de loi qui a été élaboré par sa sous-commission composée de MM. Antonin Lefèvre-Pontalis, de Meaux et Béranger. Ce projet consiste à faire administrer la ville de Lyon comme celle de Paris, en remplaçant la mairie centrale par six mairies d'arrondissement. Il attribue en outre au préfet du Rhône les fonctions municipales dont est investi le préfet du département de la Seine. Enfin il accorde au conseil municipal de Lyon le droit d'être son bureau.

La commission a reconnu qu'il importait, d'après les déclarations contenues dans l'exposé des motifs du projet du gouvernement, de proposer à la Chambre de discuter et de voter ce nouveau mode d'organisation municipale avant les vacances de Pâques.

La commission a procédé ensuite à l'élection de son rapporteur. Au premier tour, M. de Meaux a obtenu 5 voix, M. Antonin Lefèvre-Pontalis 3 voix, et M. Béranger 1 voix.

Au second tour, M. Antonin Lefèvre-Pontalis s'étant retiré, M. de Meaux a été chargé de rédiger le rapport.

Avant de lever sa séance, la commission a résolu d'entendre, sur sa demande, M. Barodet, maire de Lyon, demain lundi.

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE

L'exposé des motifs du projet de loi sur la réorganisation de l'armée admet que le recrutement régional offrirait chez nous des inconvénients qu'il n'offre pas en Allemagne. Tout compte fait et après avoir signalé de prétendues chances de guerre civile, le danger de sacrifier la qualité de l'armée au nombre des troupes, l'impossibilité pour le pays d'entretenir, sous peine de ruine, des con-

tingents trop considérables, il conclut au rejet de ce système. Il lui reconnaît toutefois un grand avantage, seulement il prétend que cet avantage peut être poursuivi et acquis par d'autres moyens. On a compris qu'il s'agit de la promptitude avec laquelle une armée levée et formée sur place entre en campagne.

Au dire des rédacteurs du projet, l'admiration qu'inspire la rapidité de la mobilisation des armées allemandes est légitime, mais elle est peu raisonnée. Si l'état-major prussien a pu être prêt avant nous en août 1870, surprendre avec d'énormes masses nos faibles corps d'armée en flagrant délit de préparation, les envelopper et les enlever, cela ne tient pas, d'après eux, au recrutement régional; c'est purement et simplement à ses formations permanentes que l'armée allemande aurait été redevable de ce temps précieux, décisif, irréparable qu'elle avait gagné sur nous entre la déclaration de guerre et la première bataille.

Personne n'a oublié l'activité désordonnée, les efforts mal calculés, les encombrements d'hommes et de choses qui signalèrent notre dernière entrée en campagne. On ne manquait pas, à tout prendre, de matériel, mais on ne l'avait pas sous la main; les approvisionnements étaient insuffisants; peut-être pour un début de campagne, mais ils étaient emmagasinés partout ailleurs que là où ils pouvaient être utilisés; les chefs avaient bien été désignés pour les divers commandements, mais ils couraient éperdus de Forbach à Belfort cherchant qui sa brigade, qui son régiment, qui sa compagnie et ne les retrouvant le plus souvent que par hasard. Puis, pour un soldat de la réserve rejoignant son corps, que d'âlées et de venues, que de pérégrinations, que de temps perdus! Mettons qu'il soit né et qu'il réside à Nancy; le dépôt de son régiment est à Marseille, il y court en chemin de fer, mais le régiment est ailleurs, il y vole et finalement c'est pour revenir à son point de départ, c'est-à-dire à Nancy, à la frontière. Une des grandes causes de notre infériorité, la voilà, et elle est trop universellement reconnue pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Il y a là d'urgentes réformes à faire et le gouvernement ne le nie pas; seulement il est d'avis qu'il faut attribuer les lenteurs de notre mobilisation, non point au système actuel de notre recrutement mais à l'absence de formations permanentes et à la nécessité de procéder à ces formations péniblement, hâtivement et à la dernière heure. Jusqu'ici notre armée était en effet en temps de paix disloquée par régiments qui n'avaient plus entre eux ni lien ni cohésion, membra disjecta poete; — la guerre finie, nous n'avions rien de plus pressé que de démonter notre machine militaire; de faire disparaître le corps d'armée, la division, la brigade; d'en éparpiller les fragments dispersés sur toute l'étendue du territoire; de disséminer notre matériel; de mettre nos intendants dans des conditions d'administration où tout était réglé et prévu excepté la guerre et ses nécessités; de créer à nos généraux des loisirs qui ne profitaient certes ni à leurs connaissances stratégiques et tactiques, ni à leur expérience du commandement, ni à une solide et forte instruction des corps de troupes; de laisser enfin se rouiller notre puissance militaire après l'avoir dispersée, hommes et choses.

Le remède au mal consiste, d'après l'exposé des motifs, dans l'organisation

de corps d'armée permanents, « établis « longtemps à l'avance dans des empla- « cements bien choisis, choisis surtout « d'après les prévisions de la politique, « formés en brigades, en divisions, « ayant leurs états-majors tout créés, « connaissant leurs officiers, leurs gé- « néraux, et étant connus, exécutant « sous leurs yeux, en hiver les petites « manœuvres, en été les grandes, ayant « leur artillerie répartie dans les envi- « rons de leur résidence, leurs maga- « sins toujours pourvus et placés au « point de concentration, et n'ayant « qu'à attirer à eux les hommes en « congé ou en réserve pour retrouver « leur effectif de guerre. »

Les auteurs du projet calculent qu'il n'y a pas d'avantage sensible à diminuer la distance à parcourir par les hommes en congé pour rejoindre leur corps; l'essentiel est que ce corps soit organisé d'avance et pourvu de toute chose. On n'y gagnerait que quelques heures; l'homme de la province la plus éloignée arrive à peu près aussi vite grâce aux chemins de fer, que celui des cantons les plus rapprochés du lieu de rassemblement. Toutes ces raisons sont spécieuses, mais les partisans du système régional y feront sans doute plus d'une objection. Une avance ou un retard de quelques heures, cela mérite d'être pris en sérieuse considération, et entre deux armées de force et de valeur égales, il est clair qu'il n'en faudrait pas plus pour fixer la victoire. On trouvera plus loin dans notre Courrier de Paris quelques réflexions dans cet ordre d'idées.

Du reste, le recrutement régional n'est pas absolument repoussé; on l'admet pour l'armée territoriale. Les deux bans de cette armée seront organisés à l'imitation de la landwehr prussienne. L'exposé des motifs n'entre à ce sujet dans aucun détail, mais il pose le principe dont l'application est réservée à une loi spéciale. La difficulté est d'empêcher que l'armée territoriale ainsi constituée ne devienne purement et simplement une garde nationale semblable à celle d'après 1830.

Telles sont donc les dispositions d'ensemble de la loi proposée: une armée active de six à sept cent mille hommes, dépôts compris, et susceptible d'être portée à un million d'hommes, recrutée non point par provinces, mais sur tous les points du territoire, divisée en formations permanentes; deux bans de garde nationale plus ou moins militairement organisée, levés d'après le système du recrutement régional, l'un destiné à s'associer dans une certaine mesure à l'armée active, l'autre plus sédentaire, et fournissant ensemble environ cinq cent mille hommes.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les proportions que le projet établit entre les différentes armes et sur la composition des corps d'armée.

COURRIER DE PARIS

23 mars 1873

Le gouvernement est de très-mauvaise humeur contre la commission qui a préparé un projet de réforme municipale pour votre ville. Il trouve que l'on ne s'y prendrait pas autrement si l'on avait envie de jeter le trouble à Lyon. Vous pouvez être certain, d'après cela, que le moyen terme présenté par le ministre de l'intérieur sera énergiquement soutenu.

L'Assemblée s'est occupée hier de la pétition si longtemps ajournée du général Carrey de Bellemare. Cet officier encore jeune (il a environ cinquante ans) et dont le portrait en pied, un peu prétentieusement posé, figurait

au salon de l'année dernière, est un militaire incontestablement instruit et distingué; mais le bruit qu'on a ou plutôt qu'il a fait faire de puis quelque temps autour de sa personnalité, lui nuit dans l'esprit de tous ceux qui estiment que le mérite ne va jamais sans quelque modestie et sans la réserve du caractère.

Son ambition est excessive. Elle lui a inspiré beaucoup de bonnes choses, car il a de beaux états de service, mais elle lui en a aussi inspiré de médiocres; témoin son changement de nom. Il n'y a que quelques années qu'il existe sur les contrôles du ministère et de l'annuaire de Carrey de Bellemare; le porteur de cette double particule s'est appelé jusqu'à ces temps récents tout simplement Billiard, et à moins qu'il n'ait une femme, un motif de mariage au fond de cette nouvelle incarnation, les camarades du général disent qu'il est assez difficile d'en découvrir le motif.

Passé pour cette faiblesse. Ce qui est moins excusable, c'est une tendance aux variations politiques, qui se traduit volontiers par une adhésion plus ou moins explicite au parti qui à la dernière raison. Les ennemis de M. Carrey de Bellemare (et il a l'honneur et le bonheur de n'en pas manquer) disent que tout ce qu'il fait à cet égard provient de la passion féroce de se mettre en vue à tout prix. Quand l'empire s'établit, il se donna la gloire de voter non; mais, comme l'empire tint bon, il finit par opérer sa réconciliation, et commanda bientôt un bataillon de voltigeurs de la garde, puis fut présenté à l'empereur à Vichy, puis envoyé au Mexique avec une mission qui n'était pas une marque de défaveur.

Vous savez comment, après le 4 septembre, il vint jouer à Paris un rôle qui revenait d'ailleurs à ses qualités militaires. Maison l'accuse encore d'avoir aperçu une partie des événements, et de s'être montré disposé à en profiter, quels qu'ils fussent et quelles que fussent été les mains qui se présenteraient pour seconder son ambition.

Aujourd'hui le voilà inféodé à la gauche, qui n'a pas dans son camp beaucoup de militaires de cet acabit et qui a pris chaudement sa défense, comme vous l'avez vu par la séance et le vote d'hier. Saut erreur, le vote de cette partie de l'Assemblée a été une faute de jugement, sinon un parti-pris politique. La commission de révision des grades, dont le général attaqua la décision à son égard, était en droit de statuer sur lui; car, d'une part, sa juridiction s'étendait évidemment à toutes les promotions faites n'importe où pendant la guerre; d'autre part, le général, nommé en dehors des règles prescrites par la loi sur l'avancement, lui appartenait essentiellement. Elle avait donc le droit de le faire rétrograder; elle pouvait, il est vrai, n'en pas user; mais, légalement, il n'y a absolument rien à dire.

Maintenant les orateurs de la gauche invoquent les brillants services du général; je ne dis rien là contre; mais c'est une appréciation, et si l'Assemblée s'est émue dans cette voie, il n'y aurait pas de raison pour que cent mille officiers, touchés par la commission de révision, ne vissent pas faire entendre demain leurs griefs. Tout serait alors à recommencer. On a compris cela dans l'armée et, malgré quelques erreurs inévitables dans l'œuvre immense de la commission, on a accepté ses verdicts, et bien des hommes qui méritaient mieux se sont résignés. Je ne vois pas, pourquoi le général n'en a pas fait autant. Il est jeune, il a de beaux services, et il se charge de ne pas se laisser oublier, témoin le mouvement qu'il se donne, sachant bien que ses réclamations n'obtiendraient rien, mais comptant pour quelque chose d'occuper de lui l'Assemblée, le conseil d'Etat et le public. Combien d'officiers obscurs n'ont pas de telles ressources, bien qu'ayant accompli obscurément les plus lourdes tâches! Voilà ce que l'armée se dit. Mais la réclame reste victorieuse dans la masse du public, et ceux qui la recherchent n'en demandent pas plus.

Le langage des journaux de gauche n'est pas moins curieux. Les membres de ce côté de l'Assemblée se sont laissés prendre hier à l'éloge que MM. Cazot et Gambetta ont fait du général et qui n'a ici qu'une partie sentimentale, puisqu'il s'agit simplement de savoir si l'on est ou non dans la légalité. Ils ont dit presque treizième quand on leur a rappelé que, dans le conseil tenu avant la chute de Sedan, le général de Bellemare s'était opposé à la capitulation. Mon Dieu! qu'il me soit permis de le dire: il a agi là comme le général Chanzy

BULLETIN DU JOURNAL DE LYON

Du 25 Mars 1873

LES

DEUX FRÈRES

PAR

ERCKMANN-CHATRIAN

Alors ayant découvert le Saint-Sacrement, le curé entra. Je le suivis; Georges derrière moi, puis M. Jean, Louise et les autres, et malgré la pauvre vieille. Tout était sombre, et malgré les deux petites lampes qui brillaient sur la table, à droite et à gauche du petit bûche en cuivre, de l'assiette pleine d'eau bénite, ou se trouvait une mèche de coton qui brûlait, malgré ces deux lumières, on ne voyait rien. Seulement au bout d'une seconde, sur un vieux lit à droite, nous découvrimmes le père Abba, couché tout de son long, pâle comme un mort, les joues creues, quelques touffes de cheveux gris comme hérissées autour du front. Il ne bougeait pas d'abord, mais au bruit de la sonnette il fit un effort pour se retourner.

— Restez, Abba, lui dit M. le curé; restez... bien vient à vous!...

En même temps dehors la prière des agonisants commençait.

« Pouvez-vous encore m'entendre et parler? demanda M. le curé? »

— Oui, répondit Abba, je vous entends.

« Aussitôt M. le curé se pencha sur le lit, pour recevoir la confession de ce malheureux. Cela dura bien dix minutes. Nous, plus loin, nous étions à nous regarder pensant que le Seigneur en ce moment même était au milieu de nous; qu'il nous voyait et nous entendait dans ce grand silence, selon ses divines paroles aux apôtres : « Quand vous serez trois réunis en mon nom, je serai parmi vous. » Ce qui nous faisait trembler.

Après la confession, Abba reçut l'absolution et le corps de notre Sauveur. Nous priions tout bas; dehors les trois ou quatre femmes priaient aussi; Zalie seule sanglotait. Le pauvre vieux bûcheron paraissait plus calme, il regardait le plafond obscur, à la lueur de deux petites lampes. La vue de ce monde s'en allait pour lui; il avait assez souffert, l'heure de la rédemption et du salut éternel approchait.

Nous sortîmes alors et nous reprîmes le chemin du village, redescendant la grande côte bien fatigués; M. le curé et moi devant. M. Jean et Louise ensuite, et Georges derrière avec sa clochette, nous pensant et la tête courbée. Il pouvait être trois heures et nous approchions de la sapinière au-dessus des Chaumes, quand voilà qu'un bûcheron arrive, son large feutre rabattu et la face pâle, criant d'une voix rude :

« Il n'est pas mort? »

— Non, pas encore, Simon, lui répondit M. le curé; mais dépêchez-vous.

— Ah! quel malheur, cria cet homme, quel malheur!

Et sans s'arrêter, il se remit à grimper, coupant au court par les ronces. Alors M. le curé souriait avec tristesse, et le regardant s'éloigner comme un sanglier à travers les épines, me dit :

« C'est le beau-frère d'Abba. Depuis quinze ans s'il s'en veut à cause d'un coin de chènevière, que chacun prétendait lui revenir à la mort du père. Ils ont juré cent fois de s'exterminer et se sont fait bien du mal!... Maintenant celui-ci s'arrache les cheveux, en apprenant le malheur de son parent, et l'autre, qui va paraître devant Dieu, lui pardonne pour qu'il lui soit pardonné!... Seigneur, faut-il donc que le mot seule et la crainte de ta justice nous rapprochent?... Faut-il que nous ne soyons réconciliés que dans la terre? Les biens de ce monde, que sont-ils auprès de l'éternité? »

M. Jannequin avait l'air de me parler à moi seul; mais Jean Rantzau, Louise et Georges entendaient tout et pouvaient en faire leur profit.

Nous étimes le temps de rêver à ces grandes vérités avant de rentrer au village, sur les quatre heures de l'après-midi. Nous mourions de soif et ce fut un véritable plaisir pour nous d'arriver enfin devant la maison de M. Jean, où l'on se sépara. Jacques regardait par sa fenêtre en face; le petit Georges courut lui dire qu'il allait revenir tout de suite, après avoir déposé son surplus et sa clochette. Il me suivit aussitôt à l'église, où, nous étant déshabillés, chacun prit le chemin de sa maison.

Ma femme avait mis de côté mon diner; je me mis à table, mon petit Paul sur les genoux, et je mangai de bon appétit. Qu'on est heureux après des fatigues pareilles, de se reposer au milieu de ceux qu'on aime!

IV.

On voit, d'après ce que je viens de raconter, que M. le curé ne laissait passer aucune occasion de ramener M. Jean et M. Jacques Rantzau à leurs devoirs de chrétiens; mais à quel servent les bonnes paroles et les mil-

leurs conseils, quand la haine a jeté des racines dans le cœur de gens durs, qui ne voient que leur intérêt dans ce monde?

Et surtout quand ces gens vivent au même village, l'un en face de l'autre, et que chaque jour ils trouvent de nouvelles occasions de se détester. C'est ce que nous vîmes bientôt.

En ce temps il fallait nommer un nouveau maire à la place de M. Fortier. Tout le pays pensait aux frères Rantzau; mais ils avaient déjà refusé cette charge autrefois, disant que leurs propres affaires les empêcheraient de surveiller celles de la commune. On parlait donc tantôt de M. Rigaud, l'aubergiste du Pied-de-Bœuf, tantôt de M. Limon, le brasseur; mais cela traîna de jour en jour, et rien ne se décidait, quand, vers la fin de juin, M. Jacques déclara qu'il accepterait s'il était nommé.

Tout le monde croyait que le choix du préfet se porterait sur lui, et cela n'aurait pas manqué, si M. Jean ne s'était aussitôt mis sur les rangs. Alors on vit ce que peuvent les dissensions de familles; tout le village et la vallée furent troubles par ces deux hommes. Ceux des chaumes, cultivateurs, journaliers, voutiers, gens de métiers, ne voulaient que M. Jean; l'un menait à son labour, fauchait ses prés ou battait en grange chez lui; celui de la vallée, ouvrier des bois, frotteurs, scieurs, bûcherons, s'égarés, ne connaissaient que M. Jacques, qui leur venait tous les dimanches de dix et même des quinze francs pour le travail de la semaine.

C'est le plus grand trouble dont je me souviens; hommes et femmes s'en mêlaient, jusqu'aux enfants à l'école. A chaque instant j'étais forcé de crier silence et de menacer Georges et Louise, qui parlaient à leurs voisins. Tout cela vient des parents; ce que les enfants entendent dire chez eux, ils le répètent dehors. Qu'on se figure ma position au milieu de ces disputes, qui s'étendaient jusque dans les

dernières baraques; ma place dépendait de celui qui serait maire, je ne pouvais donc me prononcer ni pour ni contre.

Je pensais même que des êtres tellement animés finiraient par se prendre au collet, par s'empoigner au milieu du conseil municipal, et me réduire à verbaliser contre eux, sur l'ordre formel de M. l'adjoint Rigaud; mais les choses se passèrent avec ordre, car les Rantzau se respectaient eux-mêmes, et ne voulaient pas donner au public le spectacle de leurs scandaleuses divisions. M. Jean ayant été nommé, son frère se contenta de donner sa démission de membre du conseil, et durant toute cette semaine on le vit aller et venir le long de la vallée, son mètre sous le bras, veillant à ses coups, faisant flotter son bois et surveillant ses sègares aussi tranquillement que d'habitude. Seulement le lundi suivant, vers sept heures du matin, comme j'attendais les enfants à la porte de l'école, je le vis passer sur son char à bancs, sa grosse tête barbe enfoucie dans les épaules et les yeux à demi fermés, comme un homme qui rêve; ses deux gros chevaux gris-pommelés allaient bon train. Je le saluai, mais il ne me vit pas et se mit à crier :

« Hue, Grisette!... Hue, Charlot!... » Les chevaux filaient sur le chemin de Sarrebourg, bientôt ils disparurent du côté de la Tuilerie. Ces choses me reviennent maintenant. Le soir, vers huit heures, à la nuit, le char à bancs rentra et je dis à ma femme :

« C'est M. Jacques qui revient de Sarrebourg. Il est bien sûr allé là-bas, pour le procès-verbal que la garde forestière Lefèvre a fait l'autre jour à son domestique. »

Mais le lendemain de bonne heure, avant l'ouverture de la classe, tout le village savait déjà que M. Jean Rantzau venait de recevoir une assignation pour comparaître en justice de paix, à cette fin de s'entendre à l'amiable avec Jacques Rantzau, sur le rétablissement d'un chemin qui devait traverser les cinq jours

de prairie qu'il avait achetés quelques mois avant, à la vente du père Fortier; et pas plus de vingt minutes après, M. Jean, sur sa grande juvénat, qu'on appelait Zozote, les bords du feutre relevés, ses longs ongles brouillés aux bottes, son nez crochu recourbé jusque sur le menton, les yeux écarquillés et les joues pâles d'indignation, passait contre à terre. Il allait consulter l'avocat Colte, à Sarrebourg, et le charger de sa défense; car le chemin que M. Jacques demandait, devait diminuer de moitié la valeur de la prairie qu'il avait payée si cher, pour empêcher son frère de s'arrêter.

Voilà le commencement de ce fameux procès, où les deux frères Rantzau nourrirent et enrichirent à leurs dépens des quantités d'avocats, d'huissiers, de greffiers, d'arbitres et de juges pendant dix-huit mois; où l'on fit des enquêtes, des contre-enquêtes, des descentes de lieux; où Colte et Gido prononcèrent de magnifiques discours, s'indignant, se fâchant l'un contre l'autre; se moquant de leur ignorance des anciennes et des nouvelles lois, devant le tribunal; et puis, riant, se saluant, se donnant la main, quand ils étaient dehors; le commencement de ce procès, où tous les jours arrivaient des hommes de loi, des experts de toute sorte, qui se gouvernaient tantôt chez Jacques, et tantôt chez Jean, leur donnant raison à tous les deux; où Gide gagna d'abord à Sarrebourg; où Colte rappela du jugement à Nancy, et fit à son tour condamner M. Jacques. Heureusement la procédure avait un défaut, il put se pourvoir en cassation. Le jugement de Nancy fut cassé et l'affaire jugée de nouveau du côté de Dijon. Finalement au bout de dix-huit mois, Jacques eut son chemin à travers le pré de Jean, qui payait tous les frais; excepté les avocats de M. Jacques, bien entendu, lesquels, de leur côté, je pense, ne s'étaient pas usés la langue pour rien.

Jacques eut donc son chemin! Il lui donna le nom de *Malgre-Jean*, et quand on parle de

lors du vote de la paix ; rien n'est si facile que de se donner le vernis d'une résolution héroïque quand on sait qu'elle n'est pas possible et que la majorité de ses collègues la jugent telle. J'ai entendu là-dessus beaucoup d'officiers qui ne tombent point aussi bénévolement en extase.

En bien ! les organes du parti montrent autant de naïveté ou aussi peu de bonne foi. La République française, entre autres, dit ce matin que la nomination du général au grade de divisionnaire a été forcée par les circonstances pendant le siège, qu'ainsi elle restreint dans les conditions de la loi sur l'avancement et ne pouvait être cassée. Il fallait un général, dit-elle, pour remplacer le général Renault, et l'on ne pouvait prendre que M. de Bellemare, les deux autres nommés en même temps appartenant, l'un, M. Boissonnet, à l'artillerie, l'autre, M. Berthaud, à l'état-major. Et pour quoi, je vous prie ? Est-ce que M. Berthaud, de l'état-major, ne pouvait recevoir une division d'infanterie ? Est-ce que les officiers d'état-major ne sont pas promus au commandement de toutes les armes ? Cela vous montre comment l'esprit de parti sait arranger toutes choses. La droite en est imbue, mais la gauche, à l'occasion, n'y manque non plus.

Mon courrier d'aujourd'hui est bien militaire. Que diriez-vous pourtant si j'étais encore l'examen du projet de réorganisation de l'armée récemment présenté par le gouvernement ? Rassurez-vous, je vois que le Journal de Lyon s'occupe de cette question ; je veux seulement vous signaler ceci : que tous les hommes qui l'étudient sont unanimes à condamner le système régional tel que le propose M. Thiers.

Il est admis que ce système ne saurait être tout à fait calqué sur celui de la Prusse. L'état de division de notre pays ne permet malheureusement pas de former des corps d'armée de Bretons, de Provençaux, de Bourguignons, d'Auvergnais, etc. Mais la nécessité d'une prompt mobilisation ne permet pas non plus d'avoir, au moment d'une guerre, à rappeler dans les corps des hommes dispersés sur toutes les parties du territoire. Là-dessus les gens les plus versés en opérations et mouvements militaires n'admettent pas de discussion. Vous avez beau dire, disent-ils, avoir un noyau de troupes bien organisé. Aujourd'hui la priorité de l'attaque entre deux armées ennemies est une question de jours. Si le corps campé à Châlons est retardé seulement de quarante-huit heures, par suite de la non arrivée de ses contingents de Montpeller ou de Carentan, notre frontière est franchie, nos lignes de défense tournées, et la première marche est perdue avant qu'un coup de fusil soit tiré.

Entre les deux extrêmes, il faut donc prendre un moyen terme, c'est-à-dire avoir des soldats de tous les points du territoire et n'avoir pas à les rapatrier. Pour cela, on recrute l'armée active comme on l'a fait jusqu'ici ; mais, du moment que les hommes passent dans la réserve, ils comptent au corps le plus voisin, avec lequel ils feront campagne s'il y a lieu. Ainsi les régiments en résidence, par exemple, de Toul à Belfort, le long de la nouvelle frontière, auront des soldats de toute provenance ; mais, en cas de mobilisation, ils prendront les réservistes domiciliés autour d'eux et qui tous connaîtront d'avance leur destination. M. Thiers, dans l'exposé des motifs, tifs qu'il a pris plaisir à composer lui-même, ne veut pas admettre ce raisonnement. Ses idées sont arrêtées, dit-il souvent ; oui, arrêtées à 1830.

Le silence qu'il garde sur l'état-major dont la réforme si nécessaire ne peut être obtenue de lui, est aussi dans le monde militaire le texte des plus vifs reproches.

(Autre correspondance.)

Paris, 22 mars.

L'assemblée générale des fondateurs et des souscripteurs du Journal des Economistes français a eu lieu le 22 mars à 4 heures.

Parmi les membres présents on remarque MM. Léonce de Lavergne, Leroy Beaulieu, A. Bonnet, Garnier de la Marne, Courtois, Johnston, Lalanne, Siegfried, Flotard, Fould, etc. M. Lalanne présidait, il donna des détails sur le but poursuivi et sur la manière dont a été créé le journal.

Pour les souscriptions toutes les espérances ont été dépassées. Le Havre a souscrit 60 mille francs, Lyon 45, Marseille 25, Saint-Pierre et Saint-Chamond 17, Reims 8 mille francs, etc.

La somme dernière 295 mille francs étaient souscrites, un grand nombre de souscriptions sont encore attendues. Le capital qui devait être de 250,000 fr. sera dès à présent porté à 300 mille francs. Les actions restantes seront réservées autant que possible pour les localités dans lesquelles nous n'avons pas encore de souscripteurs.

Le journal ne traitera aucune question politique, mais uniquement les questions économiques et financières. Il les traitera plus au point de vue pratique qu'au point de vue théorique. La première condition du succès était de placer à la tête du journal un écrivain d'un caractère et d'un mérite également remarquables. M. Leroy-Beaulieu réunit au plus haut degré ces conditions, il a bien voulu accepter la direction générale.

Il y aura trois parties dans le journal : 1°

questions générales ; 2° questions financières ; 3° questions commerciales. C'est ainsi qu'est divisé l'Economiste anglais.

Nous aurons des correspondants sur toutes les principales places industrielles et commerciales.

Après l'exposé de M. Lalanne, lecture est donnée des statuts qui sont approuvés par la réunion. Le capital total est souscrit, la moitié est versée.

La réunion, plus de la moitié du nombre des actionnaires est représentée. Le nombre des actionnaires présents est de trente environ.

Sont nommés administrateurs : Pour Paris, trois administrateurs : MM. Bouché, ancien membre de la chambre de commerce, Gaston Roy, Henri Fould.

Bordeaux : MM. Johnston, député, Lalanne, vice-président de la chambre de commerce.

Yver : MM. Fréd. Dumont, Jacques Siegfried.

Lyon : MM. Sévène, vice-président de la chambre de commerce, E. Flotard, député.

Marseille : MM. Estrangin, Clapier, député.

Saint-Etienne : M. de Montgolfier, député. Est élu commissaire : M. Léon Fould.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, 23 mars.

Hier la commission électorale s'est réunie, elle travaille actuellement le projet qu'elle soumettra prochainement à l'Assemblée ; la commission propose que les prochaines élections soient faites à raison d'un député par 70,000 âmes.

Le nombre des députés se trouverait donc réduit à environ 500.

La commission des marchés a tenu une séance assez importante. Elle a entendu M. Curmer de la Valette, intendant à Strasbourg pendant le siège de cette ville. A propos de la commission des marchés, il est inexact que les députés des Bouches-du-Rhône aient fait des démarches pour activer le débat des marchés de Marseille.

Le dépôt du rapport a été effectué il y a plus de deux mois, mais il n'a pas encore été distribué. Quand le débat viendra à la tribune, les députés intéressés sont prêts à le soutenir, mais ils ne feront rien ni pour le retarder, ni pour le hâter.

Vous vous souviendrez peut-être que je vous annonçai jadis que M. Thiers, président de la République, avait été choisi comme arbitre par l'Angleterre et le Portugal pour résoudre un différend territorial survenu entre ces deux puissances, au sujet de possessions communes en Afrique.

La question n'est pas encore terminée, quoique M. Thiers l'étudie activement. La commission chargée de préparer les éléments de la sentence arbitrale a intervenu et est composée de MM. Renouard, procureur général à la cour de cassation, l'amiral Jurien de la Gravière ; Baudin, ancien ministre à la Haye ; Desprez, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et le marquis de Chateaufort, conseiller d'Etat.

Les adresses de félicitations continuent à pleuvoir à la présidence. Outre les villes, les communes, les conseils municipaux, généraux et autres, les sociétés savantes envoient leurs remerciements à M. Thiers.

Hier, au début de la séance tenue par l'Académie des sciences morales et politiques, M. Gu. Girard a demandé à l'Académie de décider qu'il sera inséré dans son procès-verbal qu'elle s'associe au sentiment de patriotisme fiévreux auquel a répondu l'Académie française en chargeant son bureau d'aller féliciter M. Thiers à l'occasion des récentes négociations avec l'Allemagne.

L'Académie a adopté l'acclamation cette proposition.

M. Naudet a exprimé de son côté le vœu qu'une proposition semblable soit adressée, le mercredi 2 avril, à l'Assemblée triestrielle des cinq académies composant l'Institut.

A propos de M. Thiers, il est décidé qu'il passera les vacances de Pâques à Paris. Tous les préparatifs sont faits à l'Élysée pour le recevoir. Il est même très-probable qu'une ou deux grandes réceptions publiques auront lieu.

Aujourd'hui M. Thiers viendra à Paris au concert du Conservatoire de musique.

Ce soir il reçoit à dîner les membres de la commission des traités. On parlera tarifs au dessert.

Versailles, 23 mars.

La gauche républicaine s'est réunie aujourd'hui en séance à Paris sous la présidence de M. Fourcade. Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire annonce à la réunion que le directeur-gérant du journal le Siècle vient de déposer entre ses mains les pétitions reçues par ce journal des divers points de la France et réclamant la dissolution de l'Assemblée nationale. Ces pétitions sont revêtues de 192,205 signatures. La réunion invite son secrétaire à remercier M. le directeur-gérant du Siècle, et décide que les pétitions seront réparties entre les députés des divers départe-

ments pour être déposées sur les bureaux de la Chambre.

Un long débat s'est ensuite engagé sur les indemnités à allouer à la ville de Paris et aux départements envahis. Messieurs Guichard, Jules Favre, Magnin, Lenoël, Jozon, Teichard, le général Guillemaut, le général Biou ont successivement pris la parole à la réunion. La réunion, après les avoir entendus, s'est montrée disposée à voter comme le propose la commission du budget : indemnité de 140 millions à la ville de Paris et une nouvelle indemnité de 100 millions aux départements envahis.

La proposition relative au relèvement de la colonne Vendôme a été l'objet d'une courte discussion. La réunion a tout d'abord manifesté le regret de voir cette question posée à la Chambre dans l'état actuel de nos finances, et pendant qu'une partie du territoire est encore occupée.

En examinant ensuite la question au fond, elle a décidé qu'un amendement serait proposé pour que la statue de Napoléon, que la commission propose de rétablir, soit remplacée par une statue représentant un soldat français.

La séance a été levée à 5 heures.

On raconte sur les boulevards qu'une rixe aurait éclaté entre les jeunes et les vieux élèves de Saint-Cyr. Un élève aurait été tué dans la bagarre.

Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

Comme je vous l'ai écrit ce matin, M. Thiers est venu aujourd'hui au concert du Conservatoire. On lui a fait une véritable ovation. Son entrée a été saluée par des vivats et des applaudissements. On a même crié : Vive la République !

Grand Dieu ! que vont dire les droitiers de cette manifestation ?

NOUVELLES ET BRUITS

Le glas funèbre de la dissolution qui retentit jusque dans les colonnes des journaux républicains les plus modérés sonne mal, on le comprend, aux oreilles de la majorité qui se cramponne à son reste de pouvoir.

Mais, quoi qu'elle fasse, l'Assemblée actuelle n'a plus qu'à se retirer. Elle a beau chanter, comme dans la Juive :

Je suis jeune et je tiens à la vie,

Elle ne prolongera pas son existence d'un seul jour, car elle est morte et bien morte pour le pays ; c'est un fait évident pour tous, elle seule n'en a pas conscience.

C'est cette inconscience de sa nullité qui rappelle à M. Edmond About la vieille légende arabe du décapité sans le savoir, qu'il raconte dans le XI^e Siècle.

Le condamné était à genoux sur le sable, au milieu de la place publique.

Le chaouch, un exécuteur prodigieux, la plus fine lame du pays, décrivit quatre ou cinq moulinets rapides avec son sabre qui sifflait dans l'air.

— Que fais-tu dit le patient éboui par ce jeu cruel. J'attends que tu me coupes la tête.

— Baisse-toi donc un peu, dit le chaouch en reposant son arme sur la terre.

L'homme se baissa, la tête tombe. Elle était coupée depuis deux minutes, mais si subtilement et si bien qu'il n'en avait rien senti.

Ricord et Denmarquy n'ont rien fait, ajoute M. About ; mais ce qui est faux en chirurgie peut être vrai en politique.

M. Baze, dit l'Amable, s'est donné pour la mi-carême le luxe d'un petit procès.

Un de nos confrères de la presse parisienne, M. Tréguil, accusé d'avoir offert mille francs à un des huissiers de l'Assemblée pour obtenir communication du traité de commerce avec l'Angleterre était, sur un rapport émané de la questure, poursuivi pour tentative de corruption envers un fonctionnaire.

Cet étrange procès venait jeudi dernier devant le tribunal correctionnel de Versailles.

Le tribunal ayant admis des circonstances atténuantes en faveur de Tréguil, il n'a été condamné qu'à trois cents francs d'amende.

Si on en croit le Rappel, M. le ministre des finances vient de faire opérer l'arrestation d'un employé accusé de faux et de détournements se montant à environ 30,000 fr.

Le ministère des finances est décidément en proie à la fatalité.

On a célébré samedi, à Paris, en l'église Saint Germain l'Auxerrois, une messe des morts à la mémoire des victimes de la manifestation pacifique de la rue de la Paix, manifestation faite, on se le rappelle, le 22 mars 1871.

Chaque assistant avait à la boutonnière un bouquet de violettes au milieu duquel se pressait un aigle doré, les ailes déployées ; c'était donc comme une manifestation bonapartiste, du moins il faut bien le croire.

Et bien ! sait-on ce que cette messe avait attiré de personnes ? Trente-huit ! dit l'Événement, y compris les dames.

Ajoutez cependant que l'organe du parti, l'Ordre, recitait ce chiffre, et parle d'une quarantaine de personnes.

Où allons-nous ? mon Dieu ! en allons-nous ?

Grâce aux volontaires d'un an et à la réforme apportée par la loi nouvelle, nous ne verrons plus dans les hauts rangs de l'armée des princes ou des ducs militaires capables de dire des bêtises comme celle qui s'échappa un jour au maréchal Augereau :

C'était quelque temps après l'expédition d'Égypte. Monge avait invité à sa table quelques-uns de ses collègues de l'Institut, et plusieurs officiers supérieurs, au nombre desquels se trouvait Augereau.

Après le dîner, on devait assister à l'ouverture d'une caisse qui contenait une momie contemporaine de Sésostris.

On n'était pas au potage que déjà Augereau se préoccupait de la momie. Au premier service, il parlait de quitter la table pour aller contempler cette rareté ; au dessert, on eut toutes les peines du monde à le faire patienter jusqu'à ce que les convives eussent pris le café. Personne ne comprenait rien à cette rage de momie qui tourmentait si fort le vaillant soldat.

Enfin, on se leva de table et on passa dans le cabinet du savant, où gisait sur une table un cercueil couvert d'hieroglyphes. Monge voulut en vain prendre le temps d'expliquer à ses hôtes le sens de ces symboliques inscriptions.

— Ouvrez ! disait Augereau avec une agitation fiévreuse, ouvrez vite.

Monge souleva le couvercle du cercueil, et l'on vit apparaître, enroulée dans ses bandes, et noire comme un nègre du Soudan, la dépouille d'un bourgeois égyptien qui avait dû assister à la construction des pyramides.

— Vous avez voulu voir la momie, dit Monge en se retournant vers Augereau, êtes-vous satisfait ?

Augereau, muet de stupeur, ouvrait de grands yeux hébétés ; enfin, d'une voix troublée, il murmura :

— Mais... elle est morte, la momie ! Les assistants firent étouffer de rire.

Augereau se fâcha tout rouge, et il ne pardonna jamais à Monge de ne lui avoir pas montré une momie vivante...

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu le 19 mars son jugement dans une nouvelle affaire ayant trait aux fournitures militaires de l'armée du Nord. Plusieurs faits d'escroquerie et de fraude avaient été relevés contre les nommés Goube et Lober.

Le tribunal n'a retenu qu'un chef d'escroquerie (majoration de factures), et de fraude (tromperie sur la qualité de 4,762 fourreaux de baïonnettes).

En conséquence, il a condamné Goube et Lober à quinze mois de prison et 3,000 francs d'amende.

Il a en outre ordonné la restitution à l'Etat de 3,223 fr., montant des majorations, et de 6,993 fr., prix des fourreaux de baïonnettes, qui seront rendus à Goube.

Acte a été donné à la partie civile de l'offre de restitution de 690 fr. faite par Goube sur certains bénéfices exagérés, pour lesquels l'intention frauduleuse n'a pas été suffisamment établie.

Les deux condamnés, dit l'Echo du Nord, ont interjeté appel de ce jugement.

Le deuxième groupe des inculpés de l'insurrection arabe dont les débats ont commencé samedi, comme nous l'avons dit, comprend quatre accusés. Le principal d'entre eux est Mezrag, frère de Mokraï, qui prit le commandement de l'insurrection à la mort du bach agha.

L'accusation qui pèse sur Mezrag est de la dernière gravité. M. Albert Grévy est venu le défendre.

Mezrag, qui a été complètement battu, et cela journellement, s'était enfui dans le désert où, épuisé de fatigue et de misère, il avait été obligé de se constituer prisonnier à Ouargla, le 20 janvier 1872. Ses trois coaccusés sont ses lieutenants.

Dans son interrogatoire, Mezrag expliquant les motifs qui l'ont poussé à se révolter, dit qu'il subissait l'influence de son frère, qui, lui-même, était sous l'influence du parti militaire.

Il dit que le colonel Bonvallet avait ordonné à Ali Cherif et à Aziz de se réconcilier et qu'il avait secrètement le dessein de pousser à l'insurrection.

Il ajoute que le général Durieu, consulté par Mokraï sur l'attitude qu'il convenait de tenir pendant les éventualités du régime civil, répondit : Je pars ; agis à ta tête !

Mokraï pensait qu'une manifestation hostile d'un mois suffirait pour enlever la supériorité à l'autorité civile et assurer la conservation du régime militaire.

Un journal helvétique, le Confédéré signale un fait qui, s'il est authentique, serait une application exceptionnelle et tout à fait trop large des principes de fraternité républicaine.

Il y a quelques jours deux forçats et un gendarme (ce dernier comme escorte) ont fait enlevé dans un mois suffirait pour enlever la supériorité à l'autorité civile et assurer la conservation du régime militaire.

Mais quand on voyage ensemble, comme les liens de sympathies se resserrent ! Ils ont donc copieusement fait la noce et en ont tellement pris dans les derniers auberges, qu'un fermier de G... les a trouvés tous trois, couchés ivres dans un champ.

Il a dû prendre un char qu'il a attelé d'un bœuf pour conduire à Fribourg gendarme et forçats. Cui-cui ont traversé la ville couchés dans le char et chacun croyait qu'ils étaient malades ; le gendarme suivait en trébuchant. Le Confédéré ajoute que le gendarme en question a été sévèrement puni par ses supérieurs, ce qui est fort heureux.

Le mariage du prince Arthur, troisième fils de la reine d'Angleterre, avec la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur Alexandre, est aujourd'hui décidé. Le jeune prince se rendra à Saint-Petersbourg aussitôt après le retour de l'impératrice, qui séjournera en ce moment en Italie.

C'est depuis très longtemps le premier cas de l'union d'un prince anglais avec une princesse n'appartenant pas à une des maisons protestantes.

Le prince de Galles et sa belle-sœur, la grande-duchesse héritière de Russie, auraient, dit-on, beaucoup contribué à la conclusion de ce mariage.

Un des hommes impliqués dans l'affaire des faux dont la banque d'Angleterre a été récemment victime, vient encore d'être arrêté au moment où il débarquait à La Havane. Il se nomme Bidwell.

Une enquête judiciaire a été immédiatement commencée.

On mande de New-York, le 21 mars : Les gares des chemins de fer de l'Erié à Ferryhouse et à Longdock ont été entièrement détruites par un incendie.

Les pertes sont évaluées à 200,000 dollars.

A l'occasion de la réélection du président Grant, un bal monstre a été donné à Washington, le 5 mars.

Il y a eu un souper, dans lequel il a été servi. — Ne lisez pas si vous êtes sujets au vertige :

10,000 huîtres frites, 8,000 dito aux petits oignons, et 8,000 dito au piment, 65 dinets de 12 livres chacune, 150 chapons truffés, 15 moutons de 100 livres l'un, 40 pièces de bœuf épicié de 40 livres chacune, 200 douzaines de caillottes piquées au lard et rôties, 100 pâtés de gibier de 50 livres chacun.

200 langues à la gelée, 30 saumons énormes, 100 poullets, 400 perdrix, 25 têtes d'oies farcies et parées, 40 pâtés de foie gras de 10 livres chacun, 2,000 sandwiches au fromage et beurre de Montpellier, 3,000 dito au jambon, 3,000 à la langue de bœuf, 1,500 boîtes de céleri, 30 tonnes de salade, 2 de laitue, 350 poulets bouillis, 1 tonneau de betteraves, 2,500 pains de grande taille, 8,000 petits pains, 24 caisses de biscuits, 1,000 livres de beurre, 300 charlottes russes de 2 livres chacune, 200 gâteaux au sucre, 200 blanc-manger, 300 gallons de glaces aux fruits, assorties.

400 livres de gâteaux divers, 150 grandes pièces montées, 60 grandes pyramides de croque-en-bouche, 25 tonnes de raisin sec de Malaga, 15 d'oranges, 5 de pommes, 400 livres de sucre candi, 10 caisses de raisin de Corinthe, 200 livres d'amandes, 300 dito de café, 300 de thé, 100 gallons de chocolat, sans compter l'huile, le vinaigre, les citrons, les assaisonnements de toute sorte, et 300 gallons de punch.

Les frais de cuisson s'élevaient à 50,000 fr. La location de la vaisselle a coûté 26,000 fr.

ÉTRANGER

Egypte.

Un correspondant du Times lui écrit de Damas le 10 mars :

On ne saurait dire combien sont curieuses les ruines de Damas, ville purement orientale, vues du dehors. Cette ville n'a été pas sans quelque célébrité au temps d'Abraham. Depuis quatre mille ans, elle est restée à peu près la même par son étendue, son caractère et son importance. C'est la plus vieille du monde ; aussi lutte-t-elle pour conserver son immortabilité. Mais l'esprit de la civilisation occidentale y pénètre.

Depuis dix ans passés, les deux chaînes de montagnes parallèles, le Liban et l'Anti-Liban, qui la sauvegardaient contre les efforts des Occidentaux, ont été franchies par la grande route de Beyrouth ; triomphe de l'art moderne, œuvre d'ingénieurs de talent, et sur laquelle passe deux fois par jour une diligence qui pour le confort et la vitesse, rivaliserait avec les coches du Westmoreland.

Le télégraphe, aujourd'hui, apporte les nouvelles d'Europe à l'ancienne cité, et les nombreux voyageurs, au printemps, trouvent dans un palais oriental converti en hôtel garni, toutes les commodités qu'ils peuvent désirer.

On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur l'Égypte pour être convaincu que Damas ne conservera pas longtemps encore son immobilité orientale. Au Caire, on croyait il y a quelque temps se retrouver au temps des Nuits arabes. Mais Mahomet-Ali et ses successeurs, et plus particulièrement le khédive, ont rompu le charme.

Un opéra italien, un théâtre français, des cafés chantants, des rues larges, des maisons comme à Paris, des voitures conduites à l'anglaise et un bois de Boulogne en miniature, font du Caire un tableau bien imparfait de l'Occident.

Toutes les jeunes personnes de bonnes familles bourgeoises allaient là. C'est ce que nous expliqua Louise, en petite robe bleue à la mode et grand chapeau de paille souple, orné d'une rose en corail. Elle était vraiment jolie, cette enfant, légère et gracieuse ; ses yeux bleus avaient une grande finesse. La satisfaction d'aller dans une maison si recommandable, lui donnait un teint rose ; elle changeait en quelque sorte de couleur à chaque parole, causait bien, regardait le bout de ses petites souliers d'un air modeste, et puis levait les yeux pour me dire :

— Oui, monsieur Florence, je vais là !... Je n'oublierai jamais vos bonnes leçons ; c'est à vous que je devrai tout, mon bon monsieur Florence.

Elle était tout à fait bonne pour moi ; et finalement nous ayant tous embrassés, elle m'empêcha de descendre le vieil escalier de bois, pour l'accompagner, car je m'étais levé.

— Restez, monsieur Florence, me dit-elle, ne vous dérangez pas.

Quelle différence de manières vous donne la fortune ou la pauvreté ; on a beau ne pas le reconnaître, c'est pourtant vrai.

Toute la soirée je ne fis que songer à ces deux enfants, formant des vœux pour qu'en outre de leurs autres vertus, ils eussent aussi par la suite celui du pardon ; car le Seigneur infligeait cette vertu la première, il la récompensait à part dans son oraison dominicale, et disait aux apôtres de pardonner toujours.

Enfin, voilà les pensées qui me vinrent alors.

Le lendemain du grand matin, comme j'ouvrais la porte de la chambre, j'entendis une voix jeune et douce me crier :

— Bonjour, monsieur Florence, portez-vous bien.

M. Jean passait au trot sur son char à bancs avec Louise, qui me saluait de la main, en se retournant sur le siège. M. Jean leva son cha-

rien, tel que nous nous le figurions les jours où nous prions l'oreille aux portes des Nuits arabes ! Mais ceux qui voudraient voir ces débris de la civilisation d'Égypte et de Damas.

En descendant de la diligence, des qu'on a pied à terre, ils auront l'air de l'Occident bien loin derrière eux. Les maisons orientales sont partout. Les nationaux croupis dans leurs boutiques, causent ensemble, fument plus. Les rues, sauf une appelée rue d'Érofile, ne sont que des passages assez larges pour laisser circuler un chameau et son fardeau ; ces passages sont recouverts de sonnettes et de plaques de fer pour laisser entrer la lumière du soleil et pour éclairer les façades splendides de marbre.

Vous entrez dans les plus belles maisons par une sorte de couloir, vous pénétrez dans un grand carré entouré de fontaines jaillissantes de plantes aromatiques, vos sens sont agréablement flattés ; la vue d'un équipage qui vient de l'étranger ne vous distrait pas. Les chiens comptent encore 10,000 au moins qui vivent dans des lieux malsains.

On ne tarde pas à s'apercevoir combien il est vrai qu'en toutes choses l'Occident est en avance sur l'Orient. Plus l'Occident s'étend, plus les bazars sont remplis de marchandises de Manchester. Des impressions provenant des manufactures du Lancashire sont vendues à très-bas prix, comme des étoffes de Damas, et les habitants ne demandent que des objets de France et d'Angleterre.

Il y a quatre jours je cherchais dans les bazars un cache-nez de fabrication de Damas et je trouvais dans deux fabricues de la ville des pièces d'imitation française. On me demanda que la moitié du prix de l'importation étrangère.

Les fabricues de Damas ont été imitées directement à contribuer à l'Exposition de Vienne. Au lieu de soies fabriquées dans les vallées de la ville est sans rivale, le gouvernement prometteur mis à l'œuvre pour encourager cette Exposition des imitations de mousselines françaises.

Leur manie d'imiter vient encore d'être mise à l'épreuve. Les objets antiques sont imités avec autant d'adresse et de célérité que les produits de Birmingham ; c'est une question de temps et de lieu, et vous avez ce que vous voulez en médailles et monnaies antiques. La semaine dernière, je vis en vente une pièce gravée que je regardais comme une pierre précieuse.

La gravure représentait un animal et une inscription kyprique. Je fus informé par un collectionneur que cette même pierre représentait, il y a un mois, un emblème inconnu et que la pierre était un simple caillon du Liban.

Les goûts de la cité sont changés d'une façon déplorable. C'est fâcheux à dire, mais mahométan se prend à boire des spiritueux. La consommation du raki, sorte d'alcool de pays fait avec du raisin, est énorme. Le même n'est pas dédaigné.

Le maître d'un hôtel bien connu dans toute la Syrie à qui je demandais s'il recevait beaucoup de Turcs, me répondit : — Moi, je ne reçois pas de Turcs ; les Turcs boivent trop de raki, je ne reçois pas de Turcs.

Cette infraction aux préceptes du Coran est très-significative. L'habitude de boire le raki, mais ce n'est plus qu'une habitude. La seule chose qu'on puisse dire en faveur de Damas, c'est que les autres parties de l'empire ottoman s'éloignent encore davantage de la vieille religion.

Un événement arrivé l'autre jour à Alexandrie nous montre que pas extérieurement l'Égypte a fait dans cette voie. Des marchands musulmans ont été mis en prison pour avoir vendu au fellah de grandes quantités de saindoux mêlés de beurre de qualité inférieure pour d'excellent beurre. On sait que l'indignation les vrais croyants repousse le chair et la graisse de porc.

Si les injonctions du prophète sont prises au sérieux, la haine contre le porc chrétien est vivace aujourd'hui plus qu'en jamaïs. Les massacres de chrétiens de 1868 alors que 3,000

Nous espérons encore que la majorité de la Chambre refusera d'entrer dans la voie où la préfecture veut l'engager.

Le conseil municipal a examiné, dans sa séance du samedi soir, le projet de cahier des charges des nouveaux facteurs à la criée, établis à la halle des Cordeliers.

Après une discussion des plus intéressantes, ce cahier des charges a été adopté. Les réformes intelligentes apportées à l'ancien règlement prouvent suffisamment que si nos conseillers voulaient se donner la peine de travailler consciencieusement, et de s'occuper uniquement de ce qui est la bonne administration.

La conférence de M. Chavée avait attiré, à la Rotonde, une certaine quantité d'auditeurs. Des mesures avaient été prises pour empêcher tout tumulte et pour arrêter toute manifestation qui serait une atteinte à la liberté d'opinion.

La clôture des concerts populaires d'A. Gros avait attiré, comme d'habitude plus encore peut-être que d'habitude, une foule considérable dans la salle du Casino.

Les opérations du tirage au sort ont commencé ce matin à l'hôtel de ville. Le soleil splendide qui éclairait cette scène contribuait à rendre les visages joyeux.

M. le général Bourbaki a passé hier, à midi, sur la place Bellecour, une revue partielle des troupes de Lyon.

La première chambre du tribunal civil a rendu hier son jugement dans la demande d'indemnité formée par les jésuites du collège de Mongré contre l'Etat, pour dégâts commis pendant la guerre.

Après la conférence, un banquet a été offert à M. Legouvé par les administrateurs de la société d'enseignement professionnel du Rhône, auxquels s'étaient joints encore différents personnes notables de notre ville.

On vient de trouver le moyen de prévenir et de réprimer les incendies terribles qui se propagent parfois avec tant de rapidité dans certains monuments publics, particulièrement exposés, tels qu'abbatiales, magasins à fourrages, greniers d'abandonnés, etc.

On vient de trouver le moyen de prévenir et de réprimer les incendies terribles qui se propagent parfois avec tant de rapidité dans certains monuments publics, particulièrement exposés, tels qu'abbatiales, magasins à fourrages, greniers d'abandonnés, etc.

On vient de trouver le moyen de prévenir et de réprimer les incendies terribles qui se propagent parfois avec tant de rapidité dans certains monuments publics, particulièrement exposés, tels qu'abbatiales, magasins à fourrages, greniers d'abandonnés, etc.

On vient de trouver le moyen de prévenir et de réprimer les incendies terribles qui se propagent parfois avec tant de rapidité dans certains monuments publics, particulièrement exposés, tels qu'abbatiales, magasins à fourrages, greniers d'abandonnés, etc.

On vient de trouver le moyen de prévenir et de réprimer les incendies terribles qui se propagent parfois avec tant de rapidité dans certains monuments publics, particulièrement exposés, tels qu'abbatiales, magasins à fourrages, greniers d'abandonnés, etc.

Il est bien imprudent, J... Cette nuit, vers deux heures, des gardes urbains le trouvent couché sur un banc du quai Saint-Vincent.

En présence de cette obstination, les gardes croient prudent après lui avoir demandé son nom et son adresse de prendre dans ses poches ce qu'il pouvait avoir d'une certaine valeur.

Hier soir et cette nuit, comme tous les dimanches, nombreux rixes aux Brotteaux. L'une s'est terminée d'une façon tragique à quelques pas du Bal lyonnais, qui semble prédestiné à servir de théâtre aux scènes de ce genre.

Deux jeunes ouvriers, V... et C..., qui s'étaient pris de querelle, en sont venus aux coups, et C... est bientôt tombé frappé de plusieurs coups de couteau.

Nous avons parlé hier d'un habitant de la rue Moncey frappé d'un coup de couteau par sa femme.

C'est rue de Vendôme que cette scène s'est passée, après une violente discussion de ménage.

La blessure, bien que grave, n'inspire aucune inquiétude sérieuse.

Le cadavre d'un enfant nouveau-né a été trouvé hier dans un puits à Montchat. Il était enveloppé dans deux chemises de femme, dont l'une est marquée aux initiales C. L.

F... et T... sont tous deux soldats, l'un au 16^e et l'autre au 13^e bataillon de chasseurs à pied, et tous deux éprouvés subitement, hier, un besoin irrésistible de folichonner.

On commence par venir un, deux, trois, quatre, cinq litres et au-delà; pour un début ce n'était pas mal.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

Plus de douze cents personnes avaient trouvé le moyen d'entrer dans la salle de l'ancienne Bourse et écoutaient avec un intérêt marqué la parole facile et attachante de l'auteur de *Madré*.

tion, malversation, etc., etc.; presque en même temps un comptable de notre administration municipale a levé le pied en emportant la caisse, garantie par un cautionnement qui ne lui appartenait pas; enfin un jeune homme, appartenant à une des familles les plus honorables de notre ville, vient, dit-on de se faire arrêter, à Bruxelles, pour tentative d'escroquerie.

Un concours sera ouvert à Montpellier, le lundi 18 août 1873, pour la nomination d'un professeur de physique, chimie, minéralogie et géologie appliquées, dans les écoles d'agriculture.

Voici le programme de ce concours, approuvé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

1^{re} épreuve. — Composition écrite sur une ou plusieurs questions de physique, de chimie, de minéralogie ou de géologie.

2^e épreuve. — Leçon orale d'une heure au moins, après quatre heures de préparation, sur une question de physique appliquée à l'agriculture.

3^e épreuve. — Leçon orale d'une heure au moins, après quatre heures de préparation, sur une question de chimie appliquée à l'agriculture.

4^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

5^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

6^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

7^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

8^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

9^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

10^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

11^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

12^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

13^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

14^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

15^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

16^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

17^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

18^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

19^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

20^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

21^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

22^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

23^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

24^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

25^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

26^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

27^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

28^e épreuve. — Épreuve pratique. — Analyses chimiques; détermination des roches et terrains; manipulations diverses se rattachant à la chimie dans ses applications agricoles.

riches qui en a éloigné peu à peu le consommateur. Ce qui faisait autrefois préférer les soieries par-dessus tout, c'est que la robe de soie était jusqu'au dernier jour une robe agréable à porter, légère et peu salissante, de sorte que malgré son haut prix elle devenait une robe économique. Une robe de soie durait souvent toute la vie, et dans ce court espace de temps la robe de la petite-fille se taillait dans cette de la grand-mère.

Cela tenait à l'emploi de l'étoffe cuite tant et noir qu'en couleur. Aujourd'hui, pour avoir plus d'épaisseur dans le tissu, on s'est réjoui sur la *faillie*, c'est-à-dire sur l'étoffe à trame souple. Cette étoffe, à prix égal, représente certainement davantage, soit à la main, soit à l'œil, mais elle a l'inconvénient très-grand de se décolorer vite. Regardez passer une femme vêtue d'une robe faite noire, ce n'est plus du noir, c'est du gris qu'elle porte, et la brosse n'y peut rien. Nos rues poudreuses y sont sans doute pour quelque chose; mais les rues ne sont pas un salon; et que deviendrait notre fabrique si les soieries n'étaient plus admises que dans les salons!

Il est facile de comprendre, par ce que nous venons de dire, que la soierie ainsi connue n'est plus abordable, même dans les bas prix, pour nos classes économiques. Malheureusement, tous les raisonnements n'y peuvent rien; la mode veut de l'étoffe à ton mat. Il faut que la soie ressemble à la laine; c'est absurde, mais qu'y faire? Nous ne pouvons que souhaiter platoniquement le retour à nos belles étoffes cuites, qui ont au moins l'avantage de ne pas imiter des lainages et de ne pas pouvoir être imités par eux.

En ce qui concerne les autres marchés, soit de vente, soit de production, soit de consommation, nous n'avons aucun fait saillant à noter. La situation des affaires n'y est pas plus brillante que sur notre place et toutes les correspondances sont empreintes d'un sentiment de découragement.

A Londres, les détenteurs consentent à baisser de nouveau les prix. De même à Milan où la semaine commerciale a été des plus insignifiantes. Les trames classiques sont par continuation les mieux, ou, pour être plus exacts, les moins mal tenues, ce sont presque les seules qui aient donné lieu à quelques transactions.

A Zurich et à Crefeld le marché est surchargé de lissus fabriqués et les offres de concessions nouvelles ne parviennent pas à décider les acheteurs.

La commission parlementaire chargée d'examiner le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre se hâte bien lentement. Si nous en croyons une correspondance du *Manchester Guardian*, M. Poyer-Querier aurait déclaré que les travaux de cette commission ne seraient pas terminés avant le milieu de mai. Il y aurait deux rapports, l'un signé par M. Poyer-Querier, l'autre élaboré par M. Rouher lui-même.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

La commission parlementaire chargée d'examiner le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre se hâte bien lentement. Si nous en croyons une correspondance du *Manchester Guardian*, M. Poyer-Querier aurait déclaré que les travaux de cette commission ne seraient pas terminés avant le milieu de mai. Il y aurait deux rapports, l'un signé par M. Poyer-Querier, l'autre élaboré par M. Rouher lui-même.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

D'autre part, les employés des ministères des finances et du commerce travaillent activement à recueillir des matériaux pour deux rapports: celui du ministère des finances s'occupera principalement de la loi du 27 juillet, relativement aux matières premières et aux droits compensatoires; le rapport du ministère du commerce résumera les plaintes, les conseils et les observations du commerce et de l'industrie. Ces deux rapports seront confondus en un seul mémoire substantiel, par M. Ozanne lui-même, qui, comme on le sait, est admirable pour ces sortes de travaux.

dit la vente dans la commune de Marseille. Madrid, 23 mars.

Le conseil des ministres, après le retour de M. Figueras, a décidé de prendre les mesures les plus énergiques pour maintenir l'ordre public.

Des agitations socialistes ont eu lieu dans quelques endroits de l'Estramadure; elles ont été vigoureusement réprimées.

Parmi les membres de la commission permanente, Salaveria et Collantes sont alphonistes, Romero et Ortez unionistes.

Genève, 24 mars. La loi sur les élections des curés par les paroisses a été adoptée à la majorité absolue des électeurs inscrits; 9,081 ont voté oui; 151 non.

Paris, 24 mars. Emprunt 5 0/0... 89 Lomb... 415.50 Obligat. anc... 251.62 Obligations... 296.50 n... 285.50 Rente autric... 67.50 Napoléons... 461.50 3 0/0... 300 Tabacs... 332.50

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

Paris, 24 mars. Rente autr. arg... 73.40 Ch. sur Paris... 71.10 Hongroises... 101 Lombards... Turin, 22. Paris... 22.68 Ch. s. Londres... 28.52 France... 113.30 Italie... 74.15

savait bien, lui, mieux que personne, la promesse qui m'avait été faite; mais, dans sa joie, il n'y pensait plus. Les enfants ont le bonheur si égoïste! Celui-là me donnait un grand coup de couteau en riant. Il m'apprit qu'on avait d'abord pensé à moi pour le rôle, mais qu'on me trouvait trop marqué. Trop marqué!... Il y a de quoi l'écrire, en effet, avec des déceptions pareilles dans sa vie. Je suis sûr qu'en cinq minutes j'ai eu vingt ans de plus sur la tête... Encore si le vent avait eu un mot de regret, de tendresse, je lui aurais dit simplement: « Ne joue pas ça, tu vas me tuer. » Et je suis sûr qu'il ne l'aurait pas joué, car enfin il m'aime, cet enfant. Mais la herte m'a retenu. Nous avons causé du rôle. Il m'a demandé des conseils.

« Depuis deux mois la brochure était sur une table. Nous l'avons lue ensemble. Je lui montrais comment je comprenais la chose. Puis, de temps en temps, il m'échappait, regardait lui-même, et avec des yeux que je n'ai plus, lui qui connaît bien le public de maintenant, il découvrait des idées ou je n'en voyais pas... Ce que j'ai souffert dans cette petite séance! Non, voyez-vous, il faut y avoir passé. Et pourtant tout cela n'est rien auprès de mon martyre de ce soir... »

« Oh! je n'aurais pas dû venir ce soir. Mais c'était plus fort que moi. La curiosité et peut-être aussi, je suis honnête de l'avouer, le secret espoir de saisir au milieu des braves un regard, un souvenir pour moi, d'entendre quelqu'un dire dans la salle: « Ah! si le père Bloncourt avait joué ça! » Eh bien, non, rien, pas un mot. Ils avaient assez à faire à applaudir! Pourtant, il ne joue pas bien, ce garçon-là. Il est même très-mauvais. Quand il est entré, j'ai cru qu'on allait siffler. Est-ce qu'il sait marcher, seulement? Est-ce qu'il sait se tenir en scène? Dans ce grand rôle si cherché, si composé, a-t-il trouvé une idée, quelque chose? Non. Il s'est jeté là-dedans à corps perdu avec l'entourdieur de la jeunesse. La fougue lui tient lieu de talent. Tenez, dans la grande scène avec Ketty, quand Chatterton... »

« Et voilà le pauvre homme parti à me détailler les défauts de son fils. Il imitait ses intonations. Au point de vue de la science du théâtre, tout cela me semblait très-profond, très-juste; et j'étais surpris de trouver tant de notes fausses dans l'ensemble qui m'avait charmé. Ce qui n'empêche pas qu'à chaque minute des applaudissements pressés et prolongés nous arrivaient de la salle avec un

REVUE FINANCIERE

La bourse a été dominée cette semaine par le grand fait de la libération du territoire. Au premier moment, elle a été déconcertée par l'énorme déplacement de capitaux qu'il allait falloir opérer dans un temps court; mais, après réflexion, elle s'est dit que, sans doute, le gouvernement avait pris toutes ses mesures pour prévenir une crise qui amènerait une trop grande rareté de l'argent.

BULLETIN COMMERCIAL

Les cours des farines continuent à être bien tenus sur le rapproché, mais ils sont faibles et en baisse sur le livrable. On cote 8 marques courant, 70 fr. 25; prochain, 70 fr. 50; mai, juin, 71 fr. 75; 4 mois de mai, 72 fr. 50.

RECETTES DES CHEMINS DE FER

Table with columns: DATES DE LA SEMAINE, LIGNES, RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE, DIFFERENCE EN FAVEUR DE. Rows include LYON-MEDITERRANEE, ANCIEN RESEAU, etc.

SITUATION GENERALE

La hausse barométrique continue sur le littoral de N-E dans la partie sud. Les dépêches du nord de l'Europe nous montrent...

RECAPITULATION DEPUIS LE 1ER JANVIER 1873

Table with columns: RECAPITULATION DEPUIS LE 1ER JANVIER 1872, DIFFERENCE. Rows include CANAL DE SUEZ, SPECTACLES DU 24 MARS, etc.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS. Includes 'EAU TONIQUE', 'A LOUER DE SUITE', 'BELLE CAMPAGNE', 'AVIS', 'GUERISON RADICALE', 'PILULES ET LOTIONS', 'DEPURATIF DU SANG', 'NOUVEAU TRAITEMENT', 'CORS AUX PIEDS'.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25. ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, le samedi cinq avril mil huit cent soixante-treize, à midi, et en deux lots séparés, de: 1. Une maison, sise à Lyon, rue Bossuet, 98. Mise à prix: 15,000 fr.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me C. VACHEZ, notaire, quai de Bondy, n. 17. A VENDRE en totalité ou en parties, LE CHATEAU de l'Argentière, situé à Estressin, près Vienne (Isère). Composée d'une belle habitation et dépendances, fermes, parcs, prés, vignes, bois, terre labourable, sources intarissables, vue sur le Rhône, à huit minutes de la gare d'Estressin.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, n. 21, et de Me LOMBARD-MOREL, notaire à Lyon, rue Grenette, 45. VENTE en bloc, en l'étude de Me Lombard, notaire à Lyon, aux enchères publiques, d'un FONDS DE LAMPISTERIE avec toutes les marchandises, les agencements et objets mobiliers le garnissant, l'achalandage et la subrogation au bail des lieux où il s'exploite, à Lyon, rue Bât-d'Argent, 19, angle de la rue du Gare.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. DEPARTS DE LYON le 24 au Lundi 31 Mars 1873. Jeudi 27 mars midi. Samedi 29 5 h. s. Samedi 29 5 h. s. Samedi 5 avril 10 h. m. Dimanche 6 avril 10 h. m. Dimanche 30 mars 10 h. m. Dimanche 13 avril 10 h. m.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. 4, rue de la Paix, 4. 1er Départ de Saint-Nazaire, le 7 de chaque mois pour Port-de-France, la Guayra, Savanilla, Colon, Saint-Pierre, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne. Correspondances à l'Isthme de Panama pour l'Equateur, le Chili, l'Amérique centrale, la Californie.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

MALADIES SECRETES PAR LES DRAGEES DE SAVONULE AU BAUME DE COPAHU PUR. Du Docteur LEBEL (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette. Le Savonule LEBEL, agréé à prendre, ne fatigue jamais l'estomac et produit toujours une guérison radicale en peu de jours.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 21 MARS 1873

Table with columns: Grains et Farines, Amandes, Poivres, Sucres, Cafés, Cacao, Huiles. Lists various commodities and their prices.

BOURSE DE LYON - Lundi 24 Mars (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS. Lists stock and bond prices.

BOURSE DE LYON - Lundi 24 Mars (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS. Lists stock and bond prices.

BOURSE DE LYON - Lundi 24 Mars (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS. Lists stock and bond prices.

BULLETIN FINANCIER

Le marché redevient peu à peu plus calme et les affaires sont moins actives. Aujourd'hui nous avons pratiqué des cours très formés. Le 5 0/0 valait 55.75 et le 5 0/0 1870 89.10.

BULLETIN FINANCIER

Le marché redevient peu à peu plus calme et les affaires sont moins actives. Aujourd'hui nous avons pratiqué des cours très formés. Le 5 0/0 valait 55.75 et le 5 0/0 1870 89.10.